

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/01/2026 - 252 - 2019 B 01504 - 880 151 816 - 2L

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 J		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		CHEZ LES 540 CHEMIN DE LA PLA		06250 MOUGINS		
SIRET		8 8 0 1 5 1 8 1 6 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		
ACTIF				Brut		
				Amortissements – Provisions		
				Net		
				1		
				2		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	120	042	120
	Total I (5)		044	120	048	120
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	1 839	074	1 839
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082	15
	Disponibilités		084	17 693	086	17 693
	Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	19 547	098	19 547	
Total général (I + II)		110	19 567	112	19 667	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	100	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	10	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131	132		
	Report à nouveau			134	19 744	
	Résultat de l'exercice			136	(655)	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
			Total I	142	19 199	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	468	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	172		
	Comptes courants d'associés			173		
	Autres dettes			175		
	Produits constatés d'avance			174		
			Total III	176	468	
Total général (I + II + III)			180		19 667	
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA ces immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		
		1 293				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 2 1		Néant <input type="checkbox"/>		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						31 12 2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	655
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243				244
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255				254
	Dotations aux provisions							256
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)							264	655
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(655)
Produits financiers (III)	280						294	
Charges financières (V)							294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *			347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *			348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	(655)
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			314	655
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispersée de réintégration (art. 239 sexies D) *	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987			342	
			JEI (44 sexes A)	989				
			ZRR (44 quinquies)	138				
	ZRD (44 terdecies) *	127		France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quinquies A *	181			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) *	991						
	ZFANG (44 quaterdecies) *	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies) *	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350
		Réduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Réduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Réduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Réduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Réduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
Réduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
Réductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
Réduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352		354	655
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables *2...7.65..... dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372	655

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Sas 2 L

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros (Mille euros)

Siège social : Chez AAES

540 CH DE LA PLAINE

06 250 MOUGINS

RCS CANNES sous le numéro 880 151 816

PROCES-VERBAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/05/2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE 15 MAI

A 8 HEURES

Les associés de la société sus désignée se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation régulière de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance.

Sont présents :

- | | | |
|-------------------------------------|--|----------|
| - Mme LAFONT Sandrine | Propriétaire de quarante neuf parts | 49 parts |
| - Monsieur LAFONT Christophe | Propriétaire de cinquante et une parts | 51 parts |

L'intégralité des parts sociales, soit CENT (100) parts étant représentées, les associés peuvent en conséquence valablement délibérer en assemblée ordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de M LAFONT Christophe, président présent et acceptant. Le président rappelle l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation de ces comptes, affectation des résultats,
- Pouvoir pour les formalités légales.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- La feuille de présence
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance
- Le texte du projet des résolutions.

Il précise que les associés ont eu parfaite connaissance de ces divers documents, dans les délais prévus par la loi ce que reconnaît chaque membre de l'assemblée.

Enfin la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale approuve le mode de convocation verbale utilisée par la gérance, la considérant comme valable et renonce à se prévaloir de toutes prohibitions ou nullités y afférentes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos du 31 décembre 2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos du 31 décembre 2024 lesquels font apparaître une perte de 655 € et donne en conséquence quitus à la gérance de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés

Troisième résolution :

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Au compte report à nouveau pour -655€ dont le montant s'élève ainsi à 19 089€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés

Quatrième résolution

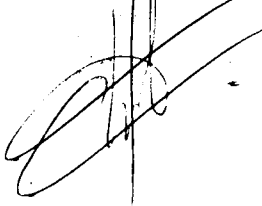
L'assemblée générale constate que le président n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés

L'assemblée générale vu les résolutions qui précèdent, délègue tous pouvoirs à la gérance avec faculté de substitution, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales rendue nécessaires par les dispositions présentement adoptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, et de tout ce que dessus, dressé le présent procès-verbal signé après lecture.

M LAFONT CHRISTOPHE



M LAFONT SANDRINE

